

HiSCoD

Occitanie

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Villespassans le 11 octobre 1751
Identifiant	HISCOD_01166
Date	Année 1751 Mois : Octobre Jour : 11 Jour de la semaine : Lundi
Localisation	Lieu historique : Villespassans Lieu : Villespassans Code commune : 34339 Latitude : 43.380749 Longitude : 2.916451
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Montpellier Sous-entité administrative : Saint-Pons
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Occitanie Sous-entité administrative : Hérault
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Émeute fiscale ; Typologie originale : Type 202 : Troubles liés à la perception des impôts indirects Nombre de participants : 9 Participation féminine : Oui

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1223 : « Jean Jacques de Mathieu a acheté la seigneurie de Villespassans en 1748. Il s'est très vite aperçu que les consuls affectaient de pas exécuter les règlements, qu'ils s'approprièrent eux-mêmes la levée des imposition sous un gros droit de levure, quoique la levée soit très aisée, le seigneur payant seul un quart des impositions, que les titres et documents de la communauté étaient entre les mains de différents particuliers. En 1749, Jean Poux, second consul, s'est approprié la levée de la taille sur le pied de 11 deniers par livre, sans cautionnement, et sans publication de la passation du bail. Les consuls ont ensuite destitué le greffier, et en ont pris qui ne sait pas écrire. Bref, le seigneur a fait assigner Poux devant la cour, qui l'a condamné à restituer les droits de levure (75 £) plus 10 £ d'amende. L'huissier venu saisir Poux s'entend dire par sa femme que le consul "se fout" de lui et de l'arrêt de la Cour. Puis, la femme de Poux, ses filles et sa belle-fille se jettent sur l'huissier à coups de bâtons en criant, déchirent ses vêtements, et appellent à l'aide "une troupe de femmes", qui agissent de concert avec elle. Ce qui prouve que l'affaire était préméditée, selon l'huissier, c'est qu'il y a devant la porte un attroupement de 7 à 8 hommes préposés par la communauté "pour secourir le nombre des femmes au cas où elles n'eussent point été en état de résister". Les injures des femmes sont "exécrables". Un garde aux armées du Roi est saisi par "ces enragées". L'une d'elles "se jette à ses jambes comme désespérée et avec ses ongles venimeuses déchira les guêtres de sa jambe droite comme si elle eut été déchirée avec un couteau". Le fils de Poux se fait passer pour son père pour éloigner l'huissier et les gardes du village. Ils le conduisent vers Saint-Pons, escortés d'hommes menaçants, parmi lesquels le fournier leur dit que s'ils ne prennent pas le chemin de Saint-Pons, "ils demeureront tous sur le carreau". A trois lieues de Villespassans, le fils Poux se découvre et s'enfuit en se moquant de la troupe. »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1223.Arch. dép. Hérault, B 5556.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19